



Paris, le 19 juin 2019

## COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ORGANISATION DE L'ETAT EN GUYANE 12 JUIN 2019

L'UNSA était représentée par Martine HARNICHARD, Emilie CERISIER et Pierre MERCIER

Ce deuxième groupe de travail, présidé par Anne CROZAT, Olivier DENAIS, en audioconférence avec Dominique PELISSIER, IGAPS pour la Guyane, visait à préciser les conditions de la réorganisation des services de l'Etat en Guyane.

### Rappel du contexte

En réponse à la crise sociale de 2017, le chef de l'Etat s'était engagé à :

- Créer cinq nouveaux services déconcentrés interministériels en Guyane. Le Premier Ministre Edouard PHILIPPE l'a fait savoir dans une lettre du 28 janvier 2019. Cela répond à la demande de transformation de l'administration de l'Etat en Guyane.
- Améliorer l'attractivité des postes en Guyane et renforcer l'action de l'Etat. Le Nord de la Guyane est en boom démographique, il faut donc un rééquilibrage des services de l'Etat.

**Circulaire du 28 janvier 2019** : matrice pour la réforme. Basée sur le droit à l'expérimentation, elle fixe les différents objectifs, l'administration précise que cette réforme est spécifique à la Guyane et ne sera pas reproduite dans les autres DOM.

Selon l'administration, l'objectif de cette réforme est de renforcer aussi la présence de l'Etat dans l'ouest guyanais à Saint-Laurent du Maroni. Tous ces nouveaux services seront créés par décret. Le Premier Ministre précise que les crédits d'interventions des différents ministères mobilisés pour la Guyane dans le cadre du contrat de convergence et de transformation, seront réunis dans une enveloppe unique à l'image de ce qui existe depuis une décennie pour le soutien de l'Etat à la Corse.

### Réorganisation

Un organigramme a été présenté dans des groupes de travail (Ministère de l'Intérieur et DGEA, MTES, MAA, ARS, Finances, Culture, Jeunesse et Sport, enseignement, COPIL mené en visioconférence avec les services de l'Etat en Guyane).

Cinq Directions de l'Etat seront dirigées par le Préfet et le SG délégué au service :

- Coordination Territoriale des Contrôles.
- Direction de la Sécurité.
- Direction des Terres et de la Mer.
- Direction des Populations.
- Direction des moyens et ressources de l'Etat. Pôle de compétence.

---

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**  
**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31 ou 43.05

[unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr)

<http://agrifor.unsa.org/>



## Demande concernant le MAA

Maintien d'un pilotage unique de la politique Agricole et Agroalimentaire, modalités de mise en place de la réorganisation, accompagnement des agents et maintien des missions en attente.

## Calendrier

Un préfigurateur serait nommé fin juin.

Le 24 juin 2019, une assemblée générale sera organisée par le Préfet qui présentera les préfigurations et le calendrier (peut-être en présence Ministère de l'Outre-Mer). Textes pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## DAAF

Missions régionales et Départementales. Le MAA ne souhaitait pas séparer les services. D'où une demande de modèle régional qui a été retenu. Toutes les missions de la DAAF sont dans la Direction des Terres et de la mer (Enseignement Agricole et Maritime y compris).

## Questions des organisations syndicales

- Quel devenir du SFD ? Il devrait être maintenu à la DAAF/Dir TM.
- Mission foncière ? Pôle de compétence, pas de transfert des ETP.
- Garantie de trouver une place dans le nouvel organigramme, ce qui change : DAAF et DEAL regroupées dans la Direction des Terres et de la Mer (DGTM mis à part le SG, qui sera sur le bop 354 (333+307).

## CCRF

Les agents de la CCRF rejoindraient la DGP. Combien de postes risquent d'être supprimés ? Le périmètre du SGC n'est pas finalisé.

Pas de réponses claires de l'administration sur le sujet. Il n'y aurait pas de suppression d'emploi évoqué, quantifié et pas de réduction des effectifs prévus.

**Nous serons vigilants, car un groupement de services engendre systématiquement une diminution de postes à terme.**

Le travail des représentants du personnel est particulièrement compliqué, car nous constatons une absence d'information.

Quelle est la cohérence de recréer plusieurs organismes de contrôle alors qu'actuellement, en métropole, on estime qu'il faut réorganiser les services de contrôles ?

### **Réponse de l'administration :**

La Guyane est très différente de la métropole, peu de transformation. Il y a plutôt des contrôles sur les importations clandestines venant du Suriname et de Brésil et l'organisation est différente de la métropole. Les services chargés des contrôles en DAAF travaillent en collaboration avec les douanes et la gendarmerie, les saisies réalisées ont augmenté et sont mieux réalisées avec ces organismes.

**Carrière :** comment les agents vont rejoindre le SGC ? Pas d'information à ce jour. Dans ce cas, pourront-ils rester en PNA sur les postes du Ministère de l'intérieur ?

Deux projets immobiliers sont prévus à l'horizon 2024 : Saint-Laurent du Maroni, à préciser que les agents DAAF sont très mal logés.

### **Quel est l'engagement du MAA sur le maintien des rémunérations ?**

Comme pour la réorganisation des DRAAF, maintien de la rémunération sur 2-3 ans afin que les agents puissent se repositionner sur un poste qui leur conviendra en cas de perte de rémunération. Volonté du MAA par rapport à la garantie sur la rémunération.

**Gestion des RH** : le droit de retour au MAA pour les sédentaires est difficile en Guyane.

**PNA** : manque à gagner qui en découle. La boîte à outils du MAA n'est pas possible à utiliser en Guyane.

**Devenir IGAPS** : Il continuera à suivre les agents du MAA.

Il est rappelé que seuls les agents du SGC et les Directeurs ont vocation à rejoindre le programme du Ministère de l'Intérieur.

Deux assemblées générales à la Préfecture et une réunion des instances sociales sont prévues le 8 juillet 2019.

**L'organisation en mode projet prévue pour les services**

Autour d'une thématique, associer les agents en fonction de leur compétence (et non sur leur positionnement hiérarchique) avec des suggestions de leur part. Projets structurants qui doivent être conduits pour accompagner le développement du département. Ex : valorisation énergétique pour la production d'électricité par le bois.

**Coordination des contrôles** : la communication et le suivi des contrôles devraient être plus simple pour le Préfet avec une direction unique.

**Autorité militaire distincte de l'autorité administrative** : le Préfet est aussi le responsable de la défense et des missions de défense nationale sur la sécurité nationale. Pas de changement d'attribution pour le Préfet délégué du Gouvernement. Il est sous l'égide du Ministère de l'Agriculture pour la politique agricole. Les programmes sont bloqués sur des postes précis.

Attente du projet de décret dans les semaines à venir pour présentation en CTM.

